

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCTEURS EN DROIT



JANVIER 2020 – COTISATIONS 2020 AFDD

Chers Docteurs, Chers Collègues, Chers Amis

Une nouvelle année a commencé, laquelle comme nous l'a rappelé récemment Jacques s'avère pleine d'ambitions, de promesses et d'aventures nouvelles.

Lorsqu'en avril 2019 vous m'avez désigné pour devenir votre trésorier, je me suis engagé à être constamment à l'écoute de vos attentes et de vos préoccupations en contrepartie de l'honneur que vous m'avez accordé. Je maintiens ce cap et le maintiendrai toujours, à vos côtés, et au service de notre Cher Président dont j'admire le courage et qui me fait la sympathie de m'accorder sa confiance.

Afin de simplifier le règlement de vos cotisations, j'ai travaillé en fin d'année dernière à compléter la palette des modes de paiement proposés par la mise à disposition en complément des modes paiement traditionnels d'un système simplifié de paiement en ligne.

Pour régler dons et cotisations, vous aurez désormais la possibilité de, selon votre gré :

- 1° Payer votre cotisation 2020 en ligne (à partir du 15 février 2020)
- 2° Payer votre cotisation 2020 par chèque
- 3° Payer votre cotisation 2020 par virement

Bulletin et RIB sont à télécharger sur le présent site de l'AFDD

Je vous remercie pour votre attention et de votre indispensable soutien.

Et comme selon les convenances il semble possible d'adresser encore des vœux de Nouvel An durant tout le mois de janvier, je vous adresse les miens, très sincères et les plus chaleureux pour 2020 !

Au plaisir de vous revoir très vite.

--

Sylvio Quincey
Trésorier de l'AFDD

